



12 septembre 2014

Conclusions de la Conférence

présentées par la Présidente de l'APCE et le Président du Storting

(Mme Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe)

Excellences, chers collègues,

Durant ces deux jours, nous avons examiné trois questions particulières liées les unes aux autres, qui occupent une place centrale dans les travaux des parlements nationaux et des institutions interparlementaires :

- droits et libertés constitutionnels fondamentaux – participation, confiance et débat public, conditions de la démocratie
- démocratie, souveraineté et sécurité en Europe
- majorité et opposition – trouver un équilibre en démocratie.

Il serait parfaitement impossible, et rien d'ailleurs ne le justifierait, que M. Thommessen et moi-même tentions de résumer tout ce qui a été dit au cours de ces deux derniers jours. Nous avons en revanche décidé de vous donner – l'un après l'autre – une « photographie » des sujets sur lesquels il convient, selon nous, de mettre l'accent. Mes remarques porteront sur les questions relatives au « renforcement de la sécurité démocratique en Europe », tandis que M. Thommessen se concentrera sur « la nécessité de promouvoir la participation et l'inclusion ».

Permettez-moi tout d'abord de rappeler que c'est l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui est à l'origine de l'idée de la rédaction de la Convention européenne des droits de l'homme, la plus belle réalisation du Conseil de l'Europe. Ce sont également les pères fondateurs de l'Assemblée qui se sont engagés à bâtir, sur les ruines laissées par la haine, une nouvelle Europe, fondée sur les valeurs communes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Ces valeurs priment sur tout particularisme national ou culturel. Aujourd'hui, 65 ans après la création du Conseil de l'Europe, nous devons continuer à nous concentrer sur ce qui nous unit, et non sur ce qui nous divise.

Le renforcement de la sécurité démocratique

Nous autres Européens, qui vivons dans les États prospères, dynamiques et démocratiques de notre continent, étions convaincus que les atrocités des première et seconde guerres mondiales ne pourraient pas se reproduire. Pourtant, après l'euphorie initiale des années 1989 et 1990, notre continent est aujourd'hui confronté une nouvelle fois à des défis de taille, à de nouvelles peurs et à de nouvelles inquiétudes .

Les événements tragiques récemment survenus en Ukraine nous rappellent la fragilité de la « démocratie », telle que la concevaient les pères fondateurs du Conseil de l'Europe. Nous n'avons pas encore été capables d'empêcher que soient commises de graves violations des droits de l'homme, que nous avons commis l'erreur de croire confinées aux annales de l'histoire de notre continent « civilisé ». D'autres conflits plus anciens, qui ne sont pourtant toujours pas réglés, continuent à compromettre l'architecture sécuritaire de

l'Europe, que ce soit à Chypre, en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie ou au Haut-Karabakh. De même, nous ne pouvons ignorer les violations des droits de l'homme qui menacent la paix, la stabilité et la sécurité à nos frontières méditerranéennes et au-delà. Nous devons tout faire pour prévenir, ou tout au moins limiter, les souffrances humaines causées par ces conflits.

Je vous rappelle à ce propos la Résolution 1990 adoptée en avril dernier, dans laquelle l'Assemblée parlementaire « condamne fermement la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par la Fédération de Russie, et considère qu'une violation aussi manifeste, par un Etat membre du Conseil de l'Europe, de ses obligations et engagements appelle un message fort de désapprobation ».

Le Conseil de l'Europe, assisté de son organe expert en droit constitutionnel, la Commission de Venise, ainsi que l'Union européenne, disposent d'une panoplie substantielle d'instruments juridiques et autres pour renforcer les institutions démocratiques, les droits de l'homme et l'État de droit. Cette architecture institutionnelle crée le cadre qui garantit la liberté, la sécurité et la prospérité.

Nous allons bientôt commémorer le 25^e anniversaire de la chute du rideau de fer, qui marque l'émergence d'une Europe sans clivages. Une Europe sans clivages signifie une Europe fondée sur le respect et le dialogue mutuels. Il faut espérer que nous mesurons les solides intérêts en commun que nous avons sur l'ensemble du continent européen, qui empêcheront l'édification d'un nouveau mur au cœur de l'Europe.

L'autre défi auquel nous sommes confrontés est celui de l'obligation de redéfinir les rapports entre libertés fondamentales et sécurité. S'il nous est impossible de minimiser l'importance de mesures de sécurité raisonnables, celles-ci ne doivent pas restreindre la liberté au-delà de ce qu'exige la protection de l'intérêt général. Nous condamnons toute forme de terrorisme, qui doit être combattue efficacement par des moyens qui respectent pleinement les droits de l'homme et l'État de droit.

Les participants à cette conférence ont convenu que la sécurité et la stabilité démocratiques doivent être établies avant tout sur le respect des libertés et des droits de l'homme fondamentaux, y compris lorsque l'Europe fait face à un flux migratoire considérable.

De même, il ne saurait y avoir d'équilibre entre majorité et opposition si les droits de l'homme des hommes et des femmes, des minorités et des majorités, des riches et des pauvres ne sont pas convenablement garantis et respectés.

Chers collègues,

À l'occasion de la commémoration du bicentenaire de la Constitution norvégienne, nos échanges ont réaffirmé les fonctions essentielles d'une constitution dans un État moderne :

- une fonction symbolique : la Constitution reflète les valeurs fondamentales sur lesquelles repose l'État, et d'ailleurs la société tout entière ;
- une fonction politique : il importe que la Constitution fournisse aux organes politiques des lignes directrices pour leur prise de décision au quotidien, afin qu'ils mènent les débats et conduisent l'État et la société dans une direction fondée sur le consensus ou le compromis politique ;
- enfin et surtout, une fonction juridique, qui confère à la Constitution un effet contraignant pour le législateur et l'exécutif. La Constitution énonce et reconnaît un certain nombre de droits fondamentaux, dont la législation doit systématiquement respecter l'essence.

L'Europe a ceci d'unique que la protection constitutionnelle des droits fondamentaux est encore renforcée par la protection internationale que leur accorde, notamment, la Cour européenne des droits de l'homme. À cet égard, pour garantir que la Convention européenne des droits de l'homme reste le point d'ancrage de cette architecture constitutionnelle, nous avons une double responsabilité.

Nous avons tout d'abord le devoir de faire connaître publiquement les risques que fait courir à la Cour européenne des droits de l'homme la non-exécution de certains arrêts de celle-ci et de rectifier les informations erronées qu'un certain nombre de médias diffusent au sujet de sa jurisprudence.

Il importe ensuite que les parlementaires que nous sommes œuvrent ensemble pour assurer l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ; le respect de cet engagement très ancien permettra la mise en place d'un système cohérent de protection des droits de l'homme sur l'ensemble de notre continent.

L'Europe a besoin de parlements forts pour promouvoir ses valeurs communes, consacrées par les constitutions et les législations de ses États.

Nous devons, quant à nous, repenser sérieusement notre manière de faire de la politique : elle ne doit pas être dictée par un intérêt électoral à court terme, mais guidée par une vision politique à long terme, soucieuse également de l'intérêt des générations futures.

Pour conclure, et avant de donner la parole à notre hôte, M. Thommessen, j'aimerais vous citer un passage tiré du discours prononcé hier soir par le Premier ministre norvégien, Mme Erna Solberg : « *la violence et l'agression ne feront jamais disparaître la méfiance et l'absence de confiance au sein d'un État ou entre les États. Le seul moyen d'y parvenir consiste à respecter le droit international et les droits de l'homme. Cette condition préalable est indispensable à une coexistence pacifique entre les peuples et les États. Il est primordial que chaque État membre respecte pleinement la Charte des Nations Unies et le Statut du Conseil de l'Europe* ».

*
* *

(M. Olemic Thommessen, Président du Storting)

Promouvoir la participation et l'inclusion

Il incombe aux parlements nationaux et aux parlementaires eux-mêmes de faire preuve d'ouverture d'esprit à l'égard des points de vue différents et d'accepter la liberté du débat public.

Nos débats, tout comme l'histoire d'ailleurs, montrent que, quelle que soit l'importance des constitutions officielles fondées sur les principes démocratiques, elles n'offrent aucune garantie automatique de l'existence d'une démocratie complète et vivante. Les valeurs et les idéaux qui forment la pierre angulaire de nos traditions constitutionnelles doivent être renforcés chaque jour en encourageant la mobilisation et la participation active des citoyens.

La démocratie n'est pas seulement un système politique dans lequel les droits et libertés constitutionnels sont garantis par cette loi suprême qu'est la Constitution ; elle est également une forme de société qui implique aussi bien de prendre et de déléguer les décisions, que de débattre, participer à la conduite des affaires publiques et vivre ensemble dans la dignité, le respect, la confiance et la solidarité.

L'accès à la prise de décision et la transparence de cette dernière, ainsi que l'obligation de rendre des comptes faite aux décideurs, revêtent à cet égard une importance capitale.

La transparence suppose la publication des budgets des institutions publiques et une politique de publicité des documents établis par les commissions d'enquête parlementaires.

L'obligation de rendre des comptes implique que les élus soient tenus responsables de leurs actes en permanence, et pas seulement tous les quatre ou cinq ans, lorsqu'ils cherchent à obtenir les suffrages des citoyens.

La démocratie est un processus ouvert à tous, auquel tous les acteurs politiques devraient pouvoir prendre part. À cet égard, il convient de réfléchir au rôle de l'opposition, que ce soit au sein du Parlement ou en dehors de celui-ci. Dans une démocratie, l'opposition garantit l'existence d'un gouvernement transparent et responsable, respectueux de l'intérêt général. Le rôle de l'opposition consiste plus précisément à examiner attentivement les décisions et la politique du gouvernement, à proposer une alternative politique en établissant ses propres programmes et solutions et à représenter un gouvernement de substitution crédible.

Mais la force de l'opposition dépend avant tout du système électoral ; la qualité de l'opposition dépend quant à elle des règlements et du mode de fonctionnement des parlements. Une opposition constructive élève le débat politique, elle ne l'entrave pas. Le maintien d'un équilibre entre la majorité et l'opposition et d'un processus parlementaire équitable suppose qu'il ne règne aucune dictature, ni de la majorité, ni de la minorité.

La crise économique actuelle et ses profondes répercussions sociales ont entraîné le chômage de millions de personnes, privées de protection sociale, à commencer par les jeunes. Cette situation génère bien souvent un sentiment de désenchantement, de frustration et de colère. Seule la réduction de la fracture entre les citoyens et les institutions permettra à ces dernières de regagner la confiance des premiers.

Plusieurs d'entre vous ont fait part de leur profonde préoccupation à propos de ce qui est à leurs yeux une crise de confiance à l'égard de la politique traditionnelle et un manque de confiance dans le système politique et ses représentants. Certains d'entre vous ont même mis en avant un paradoxe : plus on accroît la transparence et l'accès au processus politique, plus la défiance et le désengagement vis-à-vis de la politique classique augmentent. Ce désengagement s'exprime, notamment, par une diminution du taux de participation aux élections et du nombre d'adhérents des partis politiques. Cette situation ne fait que souligner le défi auquel nous sommes confrontés et que nous devons relever : créer un environnement véritablement propice à une participation continue et ouverte à tous.

Nous avons besoin de parlements qui soient pleinement « en lien » avec les citoyens au service desquels ils sont. À cet égard, les participants ont donné des exemples de bonnes pratiques innovantes, qui visent à promouvoir la participation accrue des citoyens et de la société civile au sens large : promouvoir le droit d'initiative législative et de pétition des citoyens, ainsi que leur droit à être consultés par référendum ; encourager la consultation des ONG, des associations professionnelles et des autres organisations représentatives.

La révolution numérique à laquelle nous assistons offre de nouvelles possibilités, mais fait naître également de nouveaux défis. Internet est une plate-forme de participation politique, qui permet d'entendre le point de vue du grand public sur divers sujets de société. Parallèlement, il permet aux parlementaires que nous sommes de dialoguer avec les citoyens à propos des activités de nos parlements et de nos commissions. Les parlements sont de plus en plus présents sur les médias sociaux et il y a lieu de s'en féliciter.

Mais, dans le même temps, nous devons veiller attentivement à ce que ces réseaux sociaux et ce flux d'informations ne transforment pas des échanges civilisés en cacophonie. Cette situation peut également conduire à une fragmentation du débat, qui se déroule à huis clos. Internet peut même à l'occasion servir de plate-forme pour la diffusion d'un discours de haine, voire pour l'incitation aux crimes de haine.

Les responsables politiques démocratiques que nous sommes condamnent fermement le discours de haine, le crime de haine et toutes les formes d'extrémisme, contre lesquels nous nous élevons, quels que soient leurs motifs et leurs causes.

En notre qualité de présidents de parlement, nous sommes déterminés à favoriser la tenue d'un vaste débat public ouvert, y compris à propos des valeurs communes sur lesquelles nous voulons bâtir nos sociétés à l'avenir.

Mme Brasseur et moi-même sommes par conséquent très attachés à l'initiative qui vise à créer une Journée européenne des victimes de crimes de haine. Nous encourageons chacun de vous, dans vos parlements respectifs, à soutenir et à promouvoir cette idée. Nous vous encourageons également à soutenir et à promouvoir le Mouvement du Conseil de l'Europe contre le discours de haine et l'Alliance parlementaire contre la haine, lancée par l'Assemblée parlementaire.

Il importe que le renforcement et l'autonomisation de la société civile représentent l'un de nos objectifs pour l'avenir. Une plus forte participation de la société civile à la prise de décision internationale et nationale renforcera la confiance des citoyens.

Parallèlement, nous devons préserver les conditions préalables de la démocratie représentative. Ses institutions doivent entretenir un dialogue avec la société civile, mais elles ne sauraient se décharger de leur obligation de rendre des comptes et de leur responsabilité pour les décisions qu'elles prennent.

Enfin et surtout, nous ne devons pas oublier les jeunes. Ils représentent en effet notre principal potentiel. Les parlements de jeunes ou les autres pratiques novatrices qui visent à faire participer les jeunes au processus décisionnel peuvent être un moyen de revitaliser nos démocraties. Les partis politiques devraient quant à eux aller plus énergiquement à la rencontre des jeunes.

Notre désir actuel de renforcer la démocratie devrait s'inspirer de l'exemple de la cité d'Athènes et mettre l'accent, une fois encore, sur l'éducation à la citoyenneté démocratique ou « l'éducation aux affaires publiques », afin que la participation effective des citoyens ne soit pas un droit abstrait, mais une réalité mise en pratique au quotidien.

Pour conclure, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à tous les participants de cette conférence. Elle a été, je crois, l'occasion d'interventions et de débats extrêmement intéressants, qui témoignent des diverses facettes des pays représentés ici. La diversité dont nos pays sont l'expression est un atout inestimable, que nous devons faire nôtre. Mais il ne faut en aucun cas perdre de vue les valeurs et les principes qui nous lient et auxquels nous sommes tous profondément attachés : la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'État de droit et la séparation des pouvoirs de l'État.

Nous ne pouvons accepter la violation flagrante du droit international à laquelle nous assistons depuis quelque temps en Ukraine.

J'aimerais, une fois encore, vous remercier tous du fond du cœur. Merci de vos contributions pendant nos sessions et merci d'avoir partagé avec nous vos connaissances et vos observations. Nous avons été très heureux de votre présence à Oslo et j'espère que vous avez apprécié votre séjour. Je vous souhaite un bon retour dans vos capitales et j'espère vous revoir un jour prochain.

Cette Conférence européenne des présidents de parlement est à présent close.

Je vous remercie.